

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 9 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MARDI 9 AVRIL** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2024-04-N°3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le Compte Financier Unique 2023 pour le budget principal de la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS ;

VU le budget primitif de la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS de l'exercice 2024 qui reprend les résultats de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT QUE l'exercice 2023 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 6 446 862,87 € et un déficit d'investissement de 1 506 640,61 €, soit un résultat brut de 4 940 222,26 € hors restes à réaliser et un résultat net de 4 099 077,14 € (y compris restes à réaliser en dépenses : 841 145,12 €) ;

CONSIDERANT QUE le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2023 au budget principal de la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS a donné lieu à un excédent définitif de 4 940 222,26 € ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE, (Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric et M. RYS Didier) votant **CONTRE** :

ARTICLE 1 - DE REPRENDRE à hauteur de 1 506 640,61 €, le déficit d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (dépense) sur l'exercice 2024 ;

ARTICLE 2 - DE REPRENDRE à hauteur de 4 099 077,14 €, le résultat en report d'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX
Mairie d'AIRE SUR LA LYS
PAS DE CALAIS